

Licence familiale

Vous êtes :

- De la même famille légitime ou recomposée (conjoint – parents – enfants),
- Au moins 3 adhérents à l'ASPTT CHOLET
- Licenciés dans différentes sections (offre Omnisports),
- A jour de la totalité de vos cotisations dans toutes les sections.

L'ASPTT CHOLET Omnisports vous offre la possibilité d'obtenir un remboursement de :

- 10,00 € par adhérent à partir du 3^{ème} adhérent aux familles ayant plusieurs adhérents de la même famille à l'ASPTT CHOLET et par an.

Cette nouvelle offre « fidélité » prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et n'est pas rétroactive.

Demande de remboursement de l'offre familiale

Demande à déposer ou à transmettre au secrétariat de l'ASPTT CHOLET – salle d'activités et de loisirs du Val de Moine, 65 avenue du Lac 49300 CHOLET

Nom de famille : _____

Adresse postale : _____

NOMS	PRENOMS	LIEN DE PARENTE	SECTION

Le remboursement se fera par chèque à l'ordre de _____ après vérification du paiement des cotisations auprès des trésoriers des différentes sections concernées.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE